

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf : AT/DO 46/SDTO/DRA/CRU / 66/ 2023

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise
BATI MAAMAR TRAVAUX
SIS A CITE 180 LOGTS ADDA BOUDJELAL N°08
SIDI BEL ABBES

Objet : MISE EN DEMEURE N 01.

Projet : Travaux de canalisation.

Site : CMP AIN TEMOUCHENT.

- Vu le contrat à commande d'adhésion N°05/2023 ; ayant l'objet Travaux de canalisation.

- Vu l'ordre de service N°32DU 23/03/2023 de démarrage des travaux.
- Vu le bon de commande N°230051 du 23/03/2023.
- Vu les appels téléphoniques qui restent sans réponse à l'entreprise BATI MAAMAR TRAVAUX
- Vu le rapport envoyé par le CMP (absence totale d'entreprise le 09/04/2023).
- Vu les moyens humains et Matériel annexes au contrat N°05/2023.
- Vu la consommation de délai de réalisation à 80% mais les travaux sont à 40%.
- Vu l'absence de sécurisation et absence totale des panneaux de signalisation, l'article 21

De ce qui précède :

L'entreprise **BATI MAAMAR TRAVAUX** représentée par son gérant est mise en demeure :

- la reprise des travaux sur chantier **dans un délai de 48H.**
- Renforcer le chantier par les moyens Matériel et moyens humains.
- Respecter les mesures de sécurité du chantier
- Nous délivrer le projet dans le plus bref délai.

Faute par l'entreprise de satisfaire à **cette mise en demeure**, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise (l'article 40 du contrat).



ALGERIE TÉLÉCOM SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
Signé: BOUALLEGUEZ Vazid

Ain Témouchent, le 11 AVR 2023

Directeur opérationnel